



Garantie FNAC avoir obligatoire ?

Par Zapsalis

Bonjour,

J'ai acheté un téléphone (Samsung Galaxy Z Flip 4), en décembre dernier, et celui a eu un soucis mécanique il y a plus d'un mois, je l'ai donc envoyé à la FNAC, pour faire marcher la garantie.

Ils ont envoyé le téléphone à leur entreprise partenaire (CEAT), et puis pendant plus de 1 mois aucune nouvelle, jusqu'au jour où j'ai reçu un message m'indiquant d'emmener les accessoires car mon téléphone avait besoin d'être échangé.

Mais lorsque je suis arrivé sur place, ils ne m'ont proposé qu'un avoir car enfaite l'entreprise de réparation a coulé et a donc fermé, ils ne pouvaient donc pas le réparer. Cependant je voulais savoir s'ils pouvaient m'imposer un avoir et pas un remplacement par un nouveau téléphone ou autre solution ?

Car lorsque j'ai acheté le téléphone il y avait une promotion, et donc l'avoir correspond au montant payé et donc je ne peux pas me reprendre le même avec l'avoir.

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Cordialement,
Zapsalis